

TRAVAILLER LE FRANÇAIS EN ASL : GRAMMAIRE ET CONJUGAISON

Quand et comment proposer des activités de syntaxe, de conjugaison et d'orthographe ?

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Vous repartez avec des techniques pour aborder la grammaire de façon progressive en fonction des parcours scolaires et des niveaux de vos apprenants.

PUBLIC

- Formateurs-animateurs

PRÉ-REQUIS

- Avoir participé à la formation : Découvrir les ASL
- Cette formation peut faire suite aux modules Apprentissage de la langue et/ou aux modules ASL Thématiques

OBJECTIFS

- Analyser des situations de communication à l'oral et/ou l'écrit
- Définir des apprentissages linguistiques
- Intégrer les activités linguistiques dans une progression pédagogique
- Donner des consignes aux apprenants en limitant le lexique grammatical
- Proposer des consignes différenciées en fonction du niveau des apprenants

CONTENUS

- Apprentissage du français à l'âge adulte
- Compétences visées en ASL
- Traitement de la grammaire et de la syntaxe en ASL
- Consigne et gestion de l'hétérogénéité

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants.
- Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports..
- Travail en sous groupes ou en binômes
- Carte de compétences
- Exemples d'activités d'entraînement

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances
- Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet www.aslweb.fr et un espace forum en ligne sont mis à disposition
- Une attestation de présence est remise à chaque participant

DURÉE

1 journée de formation, de 9h à 17h.

Nombre d'heures de formation : **7 heures**

DATES DES FORMATIONS

À consulter en ligne sur www.aslweb.fr

INSCRIPTIONS En ligne sur www.aslweb.fr

CONDITIONS DE RÈGLEMENT Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation. Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation. En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.